

## **Représentants des personnels, vous nous avez confié un mandat, celui de défendre vos droits et garanties individuels et collectifs.**

Aujourd'hui l'administration les remet en cause. Elle a décidé de modifier en profondeur les règles de mutations et d'affectations pour les catégories A,B et C.

Nous sommes engagés dans un bras de fer depuis fin septembre pour qu'elle revienne sur son projet. C'est pourquoi nous boycottons systématiquement les 1ères convocations des CAP depuis le 15 octobre 2015 : Titularisations, mutations, accueils en détachement, évaluations professionnelles.

Le Directeur général a reçu les organisations syndicales représentatives de la DGFIP le 26 novembre dernier.

Sur les règles de gestion, le Directeur Général a affirmé que les mesures proposées ne sont pas une déréglementation mais une simple évolution pour éviter les excès du turn-over des agents et pourvoir les emplois vacants !

Les seuls assouplissements consistent à prendre en compte les demandes de rapprochement de conjoint.

Bien entendu, nous ne partageons pas son analyse comme nous n'avons cessé de le répéter depuis fin septembre.

Le directeur général se trompe. C'est en recrutant à hauteur des besoins que l'on évite le turn-over et que l'on comble les postes vacants. Ce qui n'est pas le cas depuis plus de 10 ans.

**L'administration années après années ne recrute pas à hauteur des besoins pour anticiper les suppressions d'emplois. Au 31 décembre 2015, il y avait plus de 1 806 postes vacants en catégorie C et plus de 2 014 en catégorie B et l'administration a décidé de supprimer 2 130 postes en 2016.**

fichiers:



[Télécharger capn\\_c\\_remise\\_en\\_cause\\_regles\\_de\\_gestion.pdf](#) (670.3 Ko)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDE](#)

Leave this field blank

---